

# Procédure file

Informations de base		
NLE - Procédures non législatives	<a href="#">2017/0805(NLE)</a>	Procédure terminée
Nomination de Mariya Gabriel (BG) en tant que membre de la Commission		
Sujet 8.40.03 Commission européenne		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission conjointe à fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie Culture et éducation		
	<b>CULT</b> Industrie, recherche et énergie Culture et éducation		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs		
	<b>JURI</b> Affaires juridiques		
	<b>LIBE</b> Libertés civiles, justice et affaires intérieures		
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés			
23/05/2017	Publication de la proposition législative	<a href="#">09603/2017</a>	
12/06/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/07/2017	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0275/2017</a>	Résumé
06/07/2017	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
06/07/2017	Fin de la procédure au Parlement		
11/07/2017	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/0805(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination

Base juridique	Règlement du Parlement EP 58; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 246 -a2
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CJ23/8/10165

Portail de documentation					
Document de base législatif		<a href="#">09603/2017</a>	23/05/2017	CSL	
Document annexé à la procédure		<a href="#">09606/2017</a>	23/05/2017	CSL	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T8-0275/2017</a>	04/07/2017	EP	Résumé

Acte final	
<a href="#">Décision 2017/1244</a> <a href="#">JO L 178 11.07.2017, p. 0012</a>	Résumé

## Nomination de Mariya Gabriel (BG) en tant que membre de la Commission

Conformément aux articles 246, al. 2 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le Parlement européen a approuvé par 517 voix pour, 77 voix contre et 89 abstentions, la nomination de Mariya GABRIEL (BG) en tant que nouveau membre de la Commission, pour la durée du mandat de la Commission restant à courir jusqu'au 31 octobre 2019.

Mme Gabriel a été auditionné le 20 juin 2017 devant la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie et la commission de la culture et de l'éducation, en association avec la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, la commission des affaires juridiques et la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures.

La déclaration d'évaluation a été établie à l'issue de cette audition.

## Nomination de Mariya Gabriel (BG) en tant que membre de la Commission

OBJECTIF: nomination de Mariya Gabriel (BG) en tant que membre de la Commission.

ACTE NON LÉGISLATIF: Décision (UE, Euratom) 2017/1244 du Conseil, prise d'un commun accord avec le président de la Commission, portant nomination d'un membre de la Commission européenne.

CONTENU: d'un commun accord avec M. Jean-Claude JUNCKER, président de la Commission, le Conseil a décidé de nommer Mme Mariya GABRIEL membre de la Commission pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 octobre 2019.

Cette décision fait suite à la démission de Mme Kristalina GEORGIEVA de son poste de vice-président et membre de la Commission avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Comme le prévoit l'article 246, deuxième alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le membre démissionnaire doit être remplacé pour la durée du mandat restant à courir par un nouveau membre de la même nationalité.

ENTRÉE EN VIGUEUR: 7.7.2017.